

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 23 novembre 2023

Présidence de Madame Isabelle TABART

Quorum : 15

Nombre des présents : 20

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I- Fonctionnement : - Règlement intérieur du CA - Installation des commissions et conseils - Portes ouvertes 2024	Vote	3	27		
	Vote	4 à 7	24 à 26		
	Extrait	8			
II- Affaires pédagogiques et éducatives : - Programme d'actions du CESCE	Extrait	8			
III- Affaires financières : - Contrats et conventions - Certification Cambridge : participation financière des familles - DBM - Budget 2023 - Budget 2024 (budget primitif) - Délégation de signature des marchés	Vote	8 à 9	32 à 35		
	Vote	10	31		
	Vote	10	30		
	Vote	11 à 14	29		
	Vote	14	28		
IV- Questions diverses		15			

Signatures

La Présidente de séance,
Isabelle TABART



Le Secrétaire de séance,
Christine RAUTUREAU



Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 23 novembre 2023

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E
Administration	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle	X						
	Chef d'établissement adjoint	BUIL Samuel	X						
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X						
	CPE	VERGNAUD Clément-Charles	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X					
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X				
	Groupement de communes	ADELEE Serge		X	X				
	Commune siège	PONZO Marjorie	X						
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie		X	X				
S/Total			5	4	3		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ROGGY Paul-Vincent		X	X	GUILLOTEAU Fabien	X		
		LIEURADE Sophie	X						
		RAUTUREAU Christine	X						
		BORDIN Lucile	X						
		RAIMOND Jean-Charles	X						
		DEVAUD Jean-Noël	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	SICARD Estelle	X						
		BEDEL Joël	X						
		PANIER Nicolas	X						
		S/Total		9	1	1		1	0
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves élus	CORDONNIER Magalie	X						
		TESNIERE Edwige	X						
		BERTIN Mariannick		X	X				
		DE ALMEIDA Christine	X						
		NAY-LAMOUR Sandra	X						
		GEFARD Morganne		X	X				
	Elèves élus	LAPSYNSKI Nadège	X						
		CORDONNIER Betty	X						
		MARIE Lucas			X				
		TROUESSARD Lucas			X				
S/Total		6	4	2		0	0	0	
TOTAL			20	9	6		1	0	0

Conseil d'Administration n° 2 Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

19 membres présents à 18h00, la Présidente ouvre la séance du Conseil d'Administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des personnels du collège,
Madame RAUTUREAU Christine.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil
d'Administration n° 1, séance du 03 octobre 2023.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Madame la Présidente du Conseil d'Administration ajoute les deux points suivants à l'ordre du jour :

- Fonctionnement : adoption du règlement intérieur du CA,
- Questions diverses : passages au self – cette année de nombreux élèves arrivent en retard aux activités organisées durant la pause méridienne. Les élèves sont-ils toujours prioritaires pour le passage au self ? L'attente leur semble bien plus longue que l'an passé...

I- Fonctionnement

➤ *Règlement intérieur du conseil d'administration.*

Madame la Principale présente le règlement intérieur du Conseil d'Administration à l'ensemble des membres. Elle précise qu'en vertu de l'article R421-22 du code de l'éducation, le conseil d'administration doit se prononcer, lors de la première réunion qui suit le renouvellement de ses membres élus, sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qu'il décide de lui déléguer si elle est créée.

La Principale indique que suite à une concertation en interne, il n'est pas envisagé de demander la création de la commission permanente. Elle sollicite l'avis des représentants des parents et des élèves sur la question.

Après échanges avec les différents membres, il est convenu de ne pas créer de commission permanente.

Madame la Présidente propose au vote le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2 Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

➤ **Installation des commissions et instances.**

• **Le Conseil de discipline**

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer, à l'encontre des élèves, l'ensemble des sanctions, à condition qu'elles figurent dans le Règlement Intérieur. Le conseil de discipline est obligatoirement saisi par le chef d'établissement lorsqu'un membre du personnel de l'établissement a été victime de violence physique (*article R421-10 du code de l'éducation*).

CONSEIL DE DISCIPLINE			
Membres de droit	Chef d'établissement	Mme TABART Isabelle	
	Chef d'établissement Adjoint	M. BUIL Samuel	
	Conseiller Principal d'Education	M. VERGNAUD Clément-Charles	
	Gestionnaire	Mme DELISLE Magalie	
Membres élus	Cinq représentants des personnels	Titulaires	Suppléants
	1- Enseignement et éducation	M. GUILLOTEAU Fabien	M. RAIMOND Jean-Charles
	2- Enseignement et éducation	Mme BORDIN Lucile	Mme RAUTUREAU Christine...
	3- Enseignement et éducation	Mme ROUSSEAU Sandra	
	4- Enseignement et éducation	M. DEVAUD Jean-Noël	
	5- Personnel ATSS	M. BEDEL Joël	M. PANIER Nicolas
	Cinq représentants élus parents et élèves		
	1- Parent d'élèves	Mme CORDONNIER Magalie	Mme GEFARD Morganne
	2- Parent d'élèves	Mme AUGIZEAU Virginie	Mme NAY-LAMOUR Sandra
	3- Parent d'élèves	Mme DOUART Morgane	Mme DE ALMEIDA Christine
4- Elève	Mme MARIE Elsa	M. RAFFIN Mathis	
5- Elève	Mme CORDONNIER Betty	Mme BOERO Lucie	

Madame la Principale rappelle que si un titulaire est personnellement impliqué, il ne peut siéger et sera obligatoirement remplacé par son suppléant.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du conseil de discipline du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

• **La Commission Educative**

Prévue par l'article R.511-19-1 du code de l'éducation, la composition de la commission éducative instituée dans chaque collège et lycée, est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite au règlement intérieur de l'établissement. Le chef d'établissement en assure la présidence ou, en son absence, l'adjoint qu'il aura désigné. Le chef d'établissement nomme les membres. Elle comprend au moins un représentant des parents d'élèves et des personnels de l'établissement dont au moins un professeur.

Rôle de la commission :

- Elle examine la situation de l'élève dont le comportement est inadapté à la vie scolaire ou qui ne remplit pas ses obligations scolaires.
- La commission ne sanctionne pas le comportement d'un élève mais recherche une solution éducative adaptée et personnalisée à la situation, comme par exemple la mise en place d'une mesure de responsabilisation.
- Elle peut être également consultée quand un incident implique plusieurs élèves.

Madame la Principale propose la composition suivante pour la commission éducative :

- Un personnel de direction : principale ou principal/adjoint
- Le Conseiller Principal d'Education
- Le professeur principal de la classe
- Un ou des représentants parmi l'infirmière, l'assistante sociale ou la psychologue EN (suivant les situations examinées)
- Un des deux parents d'élèves délégué au conseil de classe
- Les délégués de la classe

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote la composition de la commission éducative du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2022 - 2023.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

• **La Commission Hygiène et Sécurité**

La commission Hygiène et Sécurité est chargée de faire toute proposition utile en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ			
Membres de droit	Chef d'établissement Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire Conseiller Principal d'Education Un représentant du Conseil Départemental Médecin de l'Education Nationale Infirmière	Mme TABART Isabelle M. BUIL Samuel Mme DELISLE Magalie M. VERGNAUD Clément-Charles Mme HERMOUET Mireille Docteur QUATREBOEUF Nathalie Mme FERREIRA Maddy	
Membres élus	Trois représentants élus des personnels	Titulaires	Suppléants
	1- Enseignement et éducation	M. ROGGY Paul-Vincent	Mme BORDIN Lucile
	2- Enseignement et éducation	Mme RAUTUREAU Christine	Mme SICARD Estelle
	3- Personnel ATSS	M. PANIER Nicolas	M. BEDEL Joël
	Quatre représentants élus parents et élèves		
	1- Parent d'élèves	Mme DOUART Morgane	Mme TESNIERE Edwige
	2- Parent d'élèves	M. FORTIN Thibaud	Mme CORDONNIER Magalie
	3- Elève	M. TROUOSSARD Lucas	M. CHAILLOU Louka
	4- Elève	Mme CORDONNIER Betty	Mme BOERO Lucie

Les membres seront directement informés de la tenue de la prochaine réunion.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation de la Commission Hygiène et Sécurité du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

• **Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (C.E.S.C.E.)**

Le Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement définit et conduit les actions d'éducation et de prévention dans les conduites à risques dans le domaine de la santé, de la citoyenneté et de l'Environnement ; ainsi que la lutte contre le harcèlement.

COMITE D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ			
Membres de droit	Chef d'établissement Chef d'établissement Adjoint Gestionnaire Conseiller Principal d'Education Infirmière Assistante Sociale Un représentant du Conseil Départemental Un représentant de la commune siège	Mme TABART Isabelle M. BUIL Samuel Mme DELISLE Magalie M. VERGNAUD Clément-Charles Mme FERREIRA Maddy Mme COCARD Sylvie Mme HERMOUET Mireille Mme PONZO Marjorie	
	Membres élus	Quatre représentants élus des personnels 1- Enseignement et éducation 2- Enseignement et éducation 3- Personnel ATSS 4- Personnel ATSS	Titulaires M. ROGGY Paul-Vincent Mme LIEURADE Sophie M. PANIER Nicolas M. BEDEL Joël
	Quatre représentants élus parents et élèves 1- Parent d'élèves 2- Parent d'élèves 3- Elève 4- Elève	Mme DOUART Morgane Mme TESNIERE Edwige M. TROUOSSARD Lucas Mme MARIE Elsa	Suppléants Mme BORDIN Lucile Mme CORDONNIER Magalie Mme GEFARD Morgane M. CHAILLOU Louka M. RAFFIN Mathis
Autres membres	Les personnes ressources représentantes des partenaires institutionnels. Toute personne dont l'avis utile est nécessaire en fonction des sujets traités.		

Madame la Principale précise que ce comité sera animé par Monsieur le Principal-Adjoint. Cette commission est ouverte aux autres parents d'élèves. Elle s'est déjà réunie le jeudi 16 novembre 2023.

La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote l'installation du C.E.S.C.E. du collège Alexandre Soljenitsyne d'Aizenay pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Pour : 19 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

➤ **Portes ouvertes 2024**

Madame la Principale annonce que les **Portes Ouvertes 2024** du Collège Soljenitsyne sont prévues le **samedi 20 janvier 2024 de 9 h 00 à 12 h 30**.

A cette occasion des Portes Ouvertes, des informations générales sur le Projet Pédagogique de l'Etablissement seront données aux parents. Un point particulier relatif à l'entrée en classe de sixième sera abordé. Les parents et leurs enfants pourront également rencontrer l'ensemble du personnel et visiter le collège.

Il est envisagé que des élèves du collège Soljenitsyne puissent guider les parents et leurs enfants tout au long de cette visite à la rencontre des personnels.

La Principale précise qu'une réunion d'information à l'attention des parents des élèves des classes de CM2 se tiendra le jeudi 11 janvier 2024 et qu'une journée d'accueil des élèves de CM2 des écoles publiques du secteur est programmée le jeudi 25 janvier 2024. Les élèves de Sixième seront donc libérés de cours le jeudi 25 janvier 2024. Seuls les élèves accompagnateurs seront présents au collège.

18h20 : arrivée de Madame SICARD Estelle

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ **Programme d'actions du CESCE**

M. Buil, Principal adjoint, présente les nouvelles actions du CESCE pour l'année scolaire 2023-2024 (Cf. annexe CESCE).

III- Affaires financières

➤ **Contrats et Conventions :**

- Convention de partenariat entre le collège et Terres des Sciences – Ecole de l'ADN des Pays de la Loire :

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'une intervention de l'Ecole de l'ADN au collège le mardi 11 juin 2024 pour 16 élèves de l'atelier scientifique. L'intervention a un coût de 584,94 € et est prise en charge via le pass culture.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention de partenariat.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

- Convention entre le collège et la Communauté de Communes Vie et Boulogne :

Cette convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre l'atelier numérique du collège et l'équipe de médiation et de direction du château d'Apremont. Elle est conclue pour cette année scolaire et l'année scolaire 2024-2025. Elle pourra être renouvelée une année supplémentaire si besoin.

Parmi les actions il est prévu une visite du château d'Apremont qui est gratuite, des temps de rencontres et d'échanges, et des journées de présentation du travail réalisé au château par nos élèves.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention de partenariat.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Convention entre le collège et le Défenseur des droits :

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition de l'exposition « Dessine-moi le droit » du 8 au 26 janvier 2024. La mise à disposition de l'exposition est gratuite.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Convention de partenariat entre le collège et l'association des Librairies Indépendantes en Pays de la Loire :

Dans le cadre de la convention, l'association s'engage à distribuer des bons d'achat individuels d'une valeur de 20,00 € aux élèves participant au projet, à savoir les élèves de la classe de 4^{ème} B et les élèves de l'I.M.E. Elle s'engage également à financer une intervention d'un acteur du livre auprès de ces élèves.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer cette convention de partenariat.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2 Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

➤ **Certification en langue anglaise niveau A2 et B1 : participation financière des familles :**

Le collège propose cette année, pour les élèves de 3^{ème} de la section euro qui le souhaitent, de se présenter aux examens en anglais niveau A2 ou B1.

Le coût de la certification est de 125,00 € pour le niveau A2 et 130,00 € pour le niveau B1.

Le collège propose de prendre en charge 25,00 € pour le niveau A2 et 30,00 € pour le niveau B1 par élève souhaitant se présenter à l'examen.

Le collège prend également en charge l'achat des livres et des cahiers d'exercices nécessaires à la préparation de l'examen.

Il resterait donc à la charge des familles dont l'enfant souhaite se présenter à l'examen 100,00 €.

Madame le Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote la participation financière des familles dont l'enfant souhaite se présenter à l'examen de certification en langue anglaise niveau A2 ou B1.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Décisions Budgétaires Modificatives – Budget 2023**

- Décision Budgétaire Modificative n°5 pour information :

Deux modifications ont été apportées au budget 2023 :

- Tout d'abord l'ouverture des crédits suite à l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de Vendée de 1 279,21 € dans le cadre du Fonds Commun des Services d'Hébergement pour la réparation du lave-vaisselle. Le montant de la réparation s'élève à 1 918,81 € TTC. Le Département prend en charge 80% du montant de la réparation HT.
- Ensuite le réajustement des crédits fonds sociaux. Les crédits ouverts lors du budget initial s'élèvent à 10 431,99 €. Deux subventions ont été attribuées au titre de l'exercice 2023 pour un montant total de 3 640,60 €. L'établissement disposait d'un reliquat 2022 à hauteur de 3 598,68 €. Le réajustement à opérer est donc de – 3 201,71 €.

- Décision Budgétaire Modificative n°6 pour vote :

Proposition d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 4 000,00 € pour le service restauration afin de faire face à différentes dépenses non prévues au budget initial : réparations diverses et achat de fournitures.

Pour information, une demande au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement a été effectuée.

Montant du fonds de roulement au dernier compte financier (2022) : 95 524,29 €

Prélèvement déjà autorisés : 29 287,88 €

Fonds de roulement estimés tous prélèvements déduits : 62 236,41 €

Madame la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote la Décision Budgétaire Modificative n°6.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2 Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

➤ **Budget 2024 (budget primitif) :**

Madame la Gestionnaire précise dans un premier temps que l'établissement change de logiciel de gestion financière à compter du 1^{er} janvier 2024 en intégrant la vague 6 du passage à Op@le. Elle présente ensuite la structure du budget et précise qu'avec le passage à Op@le un service spécial disparaît à savoir le service des Bourses Nationales. Quelques principes budgétaires sont rappelés.

Les grandes lignes budgétaires pour l'exercice 2024 sont les suivantes :

- Outre la disparition du service des bourses, le passage à Op@le fait disparaître le reversement du service restauration vers le service général. Ainsi, le service restauration devient complètement autonome. Autrement dit, toutes les dépenses du service restauration sont gérées au sein même du service.
- Le budget 2024 est équilibré sans qu'il ne soit nécessaire de faire un prélèvement sur le fonds de roulement ce qui n'était pas le cas sur les derniers exercices.

Présentation de la masse salariale de l'établissement (années de référence 2022 et 2023) :
3 969 769,86 € pour un effectif équivalent temps plein de 65,28.

Cette masse salariale n'est pas comptabilisée dans le budget de l'établissement. Il faut néanmoins en tenir compte étant donné le volume financier.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

TROIS SERVICES GENERAUX

Le Service Activités Pédagogiques :

Ce service retrace les dépenses et recettes liées :

- à l'enseignement et la formation des élèves,
- aux activités éducatives à savoir les activités culturelles et artistiques, les ateliers pédagogiques et les sorties pédagogiques,
- aux séjours pédagogiques.

Il représente 120 737,54 € en dépenses et en recettes.

Les séjours pédagogiques représentent 59,1 % du service.

Il est prévu 4 projets de séjours adoptés lors du Conseil d'Administration du 3 octobre 2023 :

- Londres ;
- Rome ;
- Bellevaux ;
- Echange scolaire avec le collège Gérard Philippe situé à Carquefou.

Les dépenses pour l'enseignement et la formation des élèves représentent 35,7 % du service. On note notamment une forte diminution des crédits alloués à l'achat des manuels scolaires en raison d'une forte diminution de la dotation qui provient de l'Etat. Cette dotation sera insuffisante pour couvrir les besoins notamment les besoins en réassorts. C'est pourquoi il est possible que nous proposons un prélèvement sur le fonds de roulement en cours d'année.

Conseil d'Administration n° 2 **Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00**

Enfin, la part pour les activités éducatives est en baisse par rapport à l'année dernière avec 5,2 % du service en raison de l'activation du pass culture pour tous les niveaux.

Le financement du service provient :

- de subventions d'Etat (manuels scolaires 250 euros, droits de reprographie et atelier artistique) ;
- du Conseil Départemental (Dotation Globale de Fonctionnement et subventions pour les visites d'entreprises et les séjours à l'étranger) ;
- de la location de deux logements ;
- des familles (financement des séjours pédagogiques) ;
- de divers produits annexes avec notamment les produits issus de la vente de la tour d'escalade.

Le Service Vie de l'élève :

Le montant du service s'élève à 12 160,00 € en dépenses et en recettes.

On y retrouve les dépenses et recettes liées aux aides pour les familles hors bourses soit :

- les aides dans le cadre du fonds social financées par des subventions d'Etat ;
- les aides provenant du Conseil Départemental pour les familles les plus défavorisées.

Il y a ensuite les dépenses dans le cadre des actions du CESC et quelques dépenses administratives dont les carnets de correspondance. Elles sont financées par la Dotation Globale de Fonctionnement du Département.

Le Service Administration et Logistique :

Il retrace les dépenses de fonctionnement, les dépenses de viabilisation, les dépenses liées à l'entretien des bâtiments et aux contrats et les opérations spécifiques à savoir l'amortissement des biens patrimoniaux.

Le montant total du service s'élève à 145 911,68 € en dépenses et en recettes. La diminution du service par rapport à l'année 2023 vient principalement du fait que les dépenses de viabilisation du service restauration ne sont plus gérées au sein du service ALO. La viabilisation représente malgré tout une grosse part du service soit 54,7%.

Viennent ensuite les dépenses liées à l'entretien de l'établissement et aux contrats : 28,9 % du service.

Puis les dépenses de fonctionnement : 16,4 % du service. A noter une diminution non négligeable des dépenses liées à la téléphonie grâce à l'externalisation des abonnements gérés directement par la Collectivité, et une diminution des dépenses d'affranchissement en raison de l'abandon de la machine à affranchir au profit d'une externalisation des affranchissements auprès de la Poste.

Le financement du service provient principalement :

- de la Dotation Globale de Fonctionnement de la Collectivité,
- des charges locatives de deux logements,

A noter que les opérations spécifiques liées aux amortissements des biens seront intégrées au cours de l'année 2024.

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

UN SERVICE SPECIAL

Le Service Restauration et Hébergement : 348 897,70 € en dépenses et en recettes

L'augmentation du service par rapport à l'exercice antérieur est liée à l'augmentation des tarifs.

Parmi les dépenses on trouve :

- les reversements effectués auprès de la Collectivité : F.C.S.H. et P.C.D.P.,
- les charges de fonctionnement du service dont les dépenses de viabilisation,
- les denrées alimentaires.

Les recettes proviennent des familles principalement (94,6% des recettes).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Il s'agit des achats supérieurs à 800 € HT.

Il n'y a pas de prévision pour l'instant. Le Conseil d'Administration pourra néanmoins être sollicité dans l'année en cas de besoin.

Madame la Principale signale un besoin de nouveau mobilier scolaire ; une demande a déjà été effectuée auprès du département car le mobilier du collège est vieillissant (dégradations et usure).

BUDGET TOTAL :

627 706,92 € en dépenses

Soit une diminution à hauteur de 10,5% par rapport à l'exercice 2023 en raison :

- d'une diminution des dépenses sur les trois services généraux ;
- de la disparition du service spécial des bourses.

La répartition par service se fait de la manière suivante :

- 55,6 % pour le SRH (348 897,70 €),
- 23,2 % pour le service ALO (145 911,68 €),
- 19,2 % pour le service AP (120 737,54 €),
- 2,0 % pour le service VE (12 160,00 €).

627 706,92 € en recettes

En recettes, nous avons 4 types de ressources répartis comme suit :

- Les ressources des familles représentent 63% des recettes,
- Les subventions de la Collectivité dont la Dotation Globale de Fonctionnement représentent 31% des recettes,
- Les subventions d'Etat représentent 1% des recettes. A noter que ce taux qui semble faible doit être relativisé du fait que la masse salariale n'est pas comptabilisée dans le budget.
- Les autres produits à savoir la location de deux logements, les produits provenant des commensaux, des ventes et des remboursements d'éventuelles dégradations représentant 5% des recettes.

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EQUILIBRE BUDGETAIRE sans besoin de prélever sur le fonds de roulement.

Le Fonds de Roulement :

Au moment du dernier compte financier il était de 95 524,29 €.

Les prélèvements déjà autorisés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 33 287,88 € soit un fonds de roulement estimé à ce jour à 62 236,41 €.

BUDGET ET ETAT DES EMPLOIS RAMENES A L'ELEVE :

Si l'on tient compte uniquement du budget, nous avons un coût de 1 004,33 € par élève.

La masse salariale augmente le coût à 6 351,63 € par élève.

Le cumul des deux amène le coût élève à 7 355,96 €.

Madame la Présidente propose au vote des membres du Conseil d'Administration le projet de budget 2024.

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ Délégation de signature

L'article 2 du décret n° 2012-1193 en date du 26 octobre 2012, modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement, stipule que le chef d'établissement peut conclure les transactions pour l'établissement après avoir recueilli l'autorisation du conseil d'administration.

Deux options sont possibles : convoquer un CA pour chaque commande, ou voter une délégation de signature pour l'ensemble des commandes au cours d'un CA.

Madame la Principale propose :

« En application de l'article R421-20 du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au Chef d'établissement du Collège Alexandre Soljenitsyne, pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils fixés par le code des marchés publics et dont l'incidence financière est annuelle, dans la limite des crédits ouverts au budget ou par décision budgétaire modificative. »

Pour : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 2
Jeudi 23 novembre 2023 à 18 h 00

IV- Questions diverses

Madame la Principale demande aux enseignants quel est leur sentiment par rapport à la faisabilité des projets pédagogiques.

Une représentante des Personnels Enseignement et Education précise que les projets sont mis en place mais que souvent c'est le temps et l'énergie qu'il peut manquer au corps enseignant.

Passages au self – cette année de nombreux élèves arrivent en retard aux activités organisées durant la pause méridienne. Les élèves sont-ils toujours prioritaires pour le passage au self ? L'attente leur semble bien plus longue que l'an passé...

Il est également précisé que quelques élèves peuvent arriver en retard en classe après le déjeuner.

Madame la Principale précise que les élèves du deuxième service sont plus nombreux et que beaucoup plus d'élèves sont prioritaires pour les activités du temps méridien.

Il n'existe, pour le présent, pas de moyens d'amélioration car les emplois du temps ont été optimisés.

Il est remarqué que quelques élèves ne mangent pas pour prioriser l'activité.

Une représentante des Personnels Enseignement et Education précise, qu'avec les nouveaux horaires, la pause méridienne s'en trouve réduite. Changer les horaires de fonctionnement demanderait à revoir toute une organisation avec les autres établissements d'Aizenay (par rapport aux transports scolaires).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 19h10.

Le Secrétaire de Séance
Madame RAUTUREAU Christine



La Présidente de Séance
Madame TABART Isabelle

